

SOLIDARITÉ agricole

Avril
2018
Vol. 31, n° 2

Protéger vos cultures, vos rendements et votre santé tout en répondant aux attentes des citoyens; tout un défi!



Lynne Martel-Bégin
Vice-présidente

«Protégez vos cultures, protégez votre santé» était le thème de la semaine de santé et sécurité en agriculture en début mars. En partenariat avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), l'Union voulait sensibiliser les producteurs et les inciter à manipuler les pesticides de façon sécuritaire.

L'emploi de pesticides fait partie de la réalité de nombreuses fermes qu'on le veuille ou non. Or, ces produits peuvent avoir un effet nocif à long terme sur la santé des producteurs et de leurs employés. Des méthodes de lutte intégrée utilisant peu ou pas de pesticides sont parfois accessibles pour vos cultures. Vos conseillers, notamment ceux du Club agroenvironnemental de l'Estrie peuvent vous aider.

Si vous devez en utiliser, vous trouverez sur le site www.sagepesticides.qc.ca toutes les informations pertinentes pour utiliser les pesticides efficacement tout en protégeant votre monde.

Un débat de société

Les modifications réglementaires du Code de gestion des pesticides (voir p. 7) ont suscité des débats. Dans la foulée, la controverse soulevée au sujet de la recherche provoque l'inquiétude chez les citoyens. Au sein même de l'Union, des représentants de certaines productions ont aussi des positions difficilement conciliables.

Il faut bien sûr faire la différence entre les risques liés à la concentration du produit au moment de l'épandage et les traces qui peuvent subsister sur les aliments récoltés qui sont souvent lavés. De

plus, des règles très strictes sont précisées afin de respecter un délai entre l'épandage et la récolte, selon le type de culture.

Les producteurs sont un peu laissés à eux-mêmes dans ce débat. Les solutions au remplacement et à un meilleur usage des pesticides doivent pouvoir compter sur des recherches scientifiques indépendantes, des techniques de rechange éprouvées et de la formation. Bannir tous les pesticides n'est pas une solution à court terme, car le Québec n'a pas le contrôle sur les aliments importés ni... sur les ravageurs....

Soyez assurés que vos représentants au sein de l'Union suivent ce dossier de près. Les producteurs sont aussi des consommateurs. La santé de tous et la rentabilité des fermes peuvent et doivent trouver un sillon commun.

Santé psychologique

Afin de faire le point sur les activités réalisées au cours des dernières années et de poursuivre la mobilisation et le partenariat entre le milieu agricole, le réseau de la santé et des services sociaux et divers intervenants du secteur, un deuxième forum sur la santé psychologique en agriculture aura lieu le 26 avril à Saint-Hyacinthe.

On peut se le dire aujourd'hui, dans le dossier de la santé psychologique, nous avons su relever le défi de rassembler nos gens pour travailler à réduire la détresse chez les agriculteurs et à améliorer l'équilibre de vie des familles agricoles. Au cours des derniers mois, partout au Québec des partenariats se sont construits avec divers groupes engagés dans la prévention du suicide et l'aide aux personnes en détresse. Des travailleurs de rang se sont joints aux ressources disponibles sur le terrain.

D'ailleurs, en Estrie, un projet a été déposé afin de doter la région d'un travailleur de rang. Pour l'instant, 5 MRC (Coaticook, Des Sources, Memphrémagog, Haut-St-François et Sherbrooke) y contribuent financièrement en plus de l'UPA-Estrie et de ses 7 syndicats locaux. Nous sommes à la recherche d'autres commanditaires pour assurer que cette ressource puisse œuvrer sur le terrain avec vous pour longtemps.

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la
Fédération de l'UPA-Estrie
4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)
Sans frais 1 855 741-8905
www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 950 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES

Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905
vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 25 mai 2018
Date de parution : 13 juin 2018

DANS CE NUMÉRO :

| | |
|---|----|
| Comment éviter une SAP | 3 |
| Laurent Lessard en visite à Coaticook.. | 5 |
| Nouvel abattoir provincial..... | 5 |
| Code des pesticides modifié | 7 |
| Prévenez les incendies à la ferme..... | 11 |

Bienvenue aux nouveaux membres*

| # | Entreprises | Membres | Production | Syndicat local |
|----|-----------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|
| 1. | | Robert Breault | Grains | Coaticook |
| 2. | Domaine des Pointes SENC | Lyssa Kaeslin, Jessy Kaeslin | Maraichère, acéricole, bovine et forestière | Coaticook |
| 3. | Entreprise Porc Saint inc. | Jocelyn Saint-Laurent | Porcine | Val St-François et Sherbrooke |
| 4. | Érablière André Tardif inc. | André Tardif | Acéricole et forestière | Frontenac |
| 5. | Érablière Sainte-Anne | Guillaume Arès, Jessika Ballard | Acéricole et forestière | Val St-François et Sherbrooke |
| 6. | | Éric Mailhot | Acéricole | Haut-St-François |
| 7. | | Anne-Marie Pépin | Acéricole et forestière | Granit |

* Un nouveau membre est un nouveau producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

Calendrier des formations à venir



| Titre de la formation | Nb d'heures | Formateur | Lieu | Date | Coût (tx inc) Producteur/ non-producteur |
|--|-------------|--------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|
| ACÉRICULTURE ET FORESTERIE | | | | | |
| Abattage d'arbre sécuritaire : certification CNESST | 14 | Éric Quirion | À déterminer À déterminer | 12, 19 et 20 mai 2, 10 et 11 juin | 322 \$ sans cert. 442 \$ avec cert. |
| Perfectionnement sirop d'érable | 8 | Doris Dallaire | Sherbrooke | 12 mai | 48 \$ / 110 \$ |
| Transformation des produits de l'érable | 16 | Doris Dallaire | Coaticook | 5 et 6 mai | 65 \$ / 220 \$ |
| Aménagement de l'érablière* | 7 | ProForêt | Détails à venir | | |
| Amendement et chaulage* | 3,5 | ProForêt | Détails à venir | | |
| Lavage et assainissement* | 7 | ProForêt | Détails à venir | | |
| Initiation à la récolte de produits forestiers non-ligneux | 7,5 | Cultur'Innov | Détails à venir | | |
| PRODUCTION VÉGÉTALE | | | | | |
| Utilisation des pesticides | 12 | | Sherbrooke | 12 et 19 avr. | 425 \$ |
| Spécialisation pesticides | 7 | | Sherbrooke | 26 avr. | Selon le nombre de participants |
| Culture des plantes médicinales forestières | 6 | Rudi Markgraf | Coaticook | 19 mai | 43 \$ / 200 \$ |
| Implantation d'une forêt nourricière* | 5,5 | Wen Rolland | Orford | 2 juin | 42 \$ / 135 \$ |
| Techniques de culture de champignons | 5,5 | Vincent Leblanc | Orford | 14 juil. | 42 \$ / 135 \$ |
| AUTRES | | | | | |
| Lancement d'une entreprise | 330 | Carrole Tousignant | Magog | 27 mars au 14 juin | 160 \$ |

* Nouvelle formation

Inscrivez-vous en ligne au www.formationagricole.ca ou par téléphone au 819 346-8905, poste 138.



SE FORMER
EN SAVOIR PLUS

LE PORTAIL DE LA FORMATION AGRICOLE

uplus.upa.qc.ca

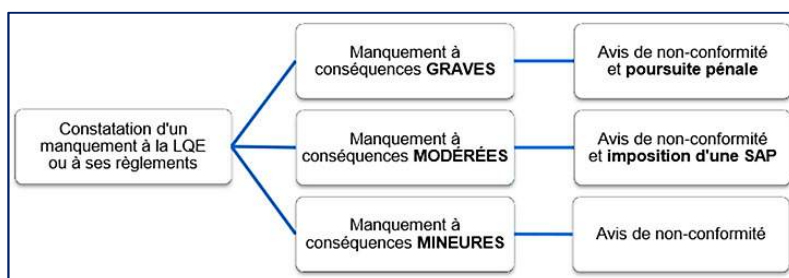
En rappel : Sanctions administratives pécuniaires (SAP)

Que faire si vous recevez un avis de non-conformité à la LQE?

Nathalie Gobeil, conseillère à l'aménagement du territoire et à l'environnement

Il est important de se rappeler que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dispose de tout un arsenal afin d'exercer son rôle de surveillance et de contrôle du respect de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). En effet, le régime des sanctions administratives pécuniaires (SAP) est distinct du régime pénal. En plus de la SAP et de la poursuite pénale, un même manquement peut faire l'objet de mesures administratives ou de mesures judiciaires civiles.

Un avis de non-conformité informe d'abord la personne concernée lorsqu'un manquement à la LQE est constaté. L'imposition de la SAP se fait ensuite par l'envoi d'un avis de réclamation qui indiquera le montant réclamé, les motifs ainsi que le délai à compter duquel il porte intérêt. Le montant d'une SAP ne fait l'objet d'aucune discrétion et il est fixé selon la gravité objective du ou des manquements en fonction des critères suivants :



- la nature du manquement;
- la gravité objective du manquement;
- la gravité des conséquences réelles ou appréhendées du manquement;
- la vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché;
- le caractère répétitif de ce manquement ou d'autres manquements;
- le comportement du contrevenant avant ou après le manquement, dont les actions prises pour y remédier ou pour réparer les préjudices ou dommages causés;
- les résultats recherchés;
- l'historique environnemental du contrevenant.

| Type de manquement | Exigence réglementaire |
|--------------------|---|
| Mineur | <ul style="list-style-type: none">• Détenir un exemplaire du bail relatif à une entente• Détenir un registre de stockage pour amas au champ• Présence d'un repère de la sortie du drain de la fosse |
| Modéré | <ul style="list-style-type: none">• Équipement d'évacuation des déjections animales en parfait état d'étanchéité• Évacuer les déjections animales entreposées dans un ouvrage de stockage avant tout débordement |
| Grave | <ul style="list-style-type: none">• Épandage interdit sur sol gelé ou enneigé• Épandage interdit dans un cours d'eau et dans la bande riveraine |

| CATÉGORIES | PERSONNE PHYSIQUE | PERSONNE MORALE |
|------------|-------------------|-----------------|
| A+ | 2 500 \$ | 10 000 \$ |
| A | 2 000 \$ | 10 000 \$ |
| B+ | 1 500 \$ | 7 500 \$ |
| B | 1 000 \$ | 5 000 \$ |
| C+ | 750 \$ | 3 500 \$ |
| C | 500 \$ | 2 500 \$ |
| D+ | 350 \$ | 1 500 \$ |
| D | 250 \$ | 1 000 \$ |

Que faire?

Dans un premier temps, il est très important d'ouvrir son courrier! Ensuite, il faut contacter le signataire de l'avis, être proactif et rechercher des solutions qui seraient satisfaisantes pour le fonctionnaire. De plus, il serait utile de confirmer cette entente par écrit le plus rapidement possible.

Si le ministère vous impose une SAP et que vous avez une autre raison que le montant de l'amende de contester, vous avez 30 jours pour demander un réexamen par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte. À ce moment, il vous est possible de présenter des observations et de produire des documents pour compléter le dossier.

Ultimement, la décision rendue à la suite du réexamen par le MDDELCC peut être contestée devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans un délai de 60 jours. Les principales infractions commises par les producteurs agricoles sont en lien avec les cours d'eau (creusage, rejet de sédiments) et les normes applicables du règlement sur les productions animales (REA). Un registre des SAP émises est accessible en ligne à l'adresse suivante :

www.registres.mddefp.gouv.qc.ca/sanctions/recherche.asp.

FermeEmploi, à la récolte de talents

Valérie Giguère, conseillère à la main d'œuvre-agricole

Le nouveau programme FermeEmploi, un outil de type « clé en main » conçu pour vous est maintenant offert pour combler les besoins de main-d'œuvre dans les productions laitière, porcine, serricole, avicole et pour les opérateurs de machinerie agricole partout au Québec.

Le Centre d'emploi agricole (CEA) de l'Estrie se charge de vous trouver l'employé qu'il vous faut. Ce dernier viendra découvrir son futur milieu d'emploi, en vous rencontrant à la ferme. Par la suite, un stage d'expérimentation viendra valider l'intérêt et les aptitudes du candidat. Si le tout est concluant, un stage en milieu de travail de 24 semaines débutera, par l'entremise du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

Les avantages :

- Un soutien gratuit pour le recrutement;
- Un soutien gratuit pour la formation et l'intégration en emploi, hebdomadairement;
- Du matériel pédagogique testé et facile d'utilisation;
- Un remboursement régressif du salaire du travailleur durant 24 semaines.

Places limitées

Nous sommes présentement en période de recrutement pour les producteurs agricoles qui souhaitent participer au projet.

Pour plus d'informations, communiquez dès maintenant avec Valérie Giguère à vgiguere@upa.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 124, ou avec AGRICarières au 450 679-0540, poste 8630.



Trousses de premiers soins

Attention! Fausses représentations

L'entreprise SM reprend sa tournée « agressive » de vente de trousse de premiers soins. Nous vous rappelons qu'aucun article du [Règlement sur les normes minimales de premiers secours et premiers soins](#) ne mentionne que la trousse doit obligatoirement être changée chaque année.

De plus, ces vendeurs de trousse auraient déclaré que leur entreprise est la seule qui se conforme à la loi provinciale. Faux. Aucun fournisseur n'est favorisé par le gouvernement en ce qui concerne les trousse de premiers soins. Le Règlement peut être consulté sur le site de la CNESST dans la section publications.

ATTENTION!
Le salaire minimum passera à 12,00 \$ l'heure à partir du 1^{er} mai 2018.

Tournée du ministre de l'Agriculture à Coaticook

Stéphanie Forcier, conseillère à la vie syndicale

Le 26 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laurent Lessard, était de passage dans la MRC de Coaticook pour rencontrer quelques propriétaires de fermes ainsi que des intervenants du secteur agricole. Le député de Saint-François, Guy Hardy et le président de la Fédération de l'UPA-Estrie, François Bourassa, faisaient partie de la délégation accompagnant le ministre. L'occasion était idéale pour rappeler certaines revendications de l'Union et pour présenter la réalité des productrices et des producteurs sur le terrain.

Le groupe a d'abord visité le Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) et de la ferme-école du Centre d'initiative en agriculture de la région de Coaticook (CIARC). Le CIARC modernisera sous peu ses installations pour devenir une vitrine technologique en agriculture qui formera adéquatement les étudiants et se démarquera parmi les institutions d'enseignement en agriculture. Une demande de subvention annuelle récurrente et une aide financière pour la construction de l'étable sont toujours attendues.

Puis à la Ferme Carbonneau de Coaticook, les problèmes de tension parasite et les obstacles qui apparaissent lors d'un transfert de ferme à une relève non apparentée ont été abordés. Les propriétaires de la Ferme Stéronest de Compton ont ensuite fait visiter leurs nouvelles installations et ont sensibilisé le ministre Lessard à la rigidité du ministère de l'Environnement en ce qui a trait aux études d'impact sur l'environnement d'un projet de production animale, aux délais pour l'obtention de certificats d'autorisation et à d'autres obstacles rencontrés par les producteurs.

La journée s'est conclue par un saut à la Fromagerie La Station de Compton et à la Ferme Michel et Mathieu Cloutier de St-Herménégilde qui a récemment été victime d'un incendie.



Sébastien Vaillancourt de la Ferme Stéronest, Nicole Forcier, attachée politique, Guy Hardy et Laurent Lessard.



À la Fromagerie La Station : Guy Hardy, Laurent Lessard, Pierre Bolduc, François Bourassa, Simon-Pierre Bolduc, Bernard Vanasse, maire de Compton et Vincent Bolduc.

Nouvelle de dernière heure!

Les éleveurs ont maintenant accès à un abattoir multi-espèces sous inspection provinciale!

L'Abattoir Noiseux de Marieville est maintenant sous inspection provinciale permanente et dispose d'une salle de découpe C1 ainsi que d'une cuisine C1. De plus, l'entreprise offre le service de livraison à vos clients de Montréal ou Sherbrooke.

L'abattoir Noiseux est situé au 164, chemin du Ruisseau à Marieville, J3M 1P1
Informez-vous au 450 460-7995. Ils sont aussi présents sur Facebook.

Problèmes de chevreuils?

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale et responsable de la faune

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a déjà commencé à travailler sur son nouveau Plan de gestion du cerf de Virginie qui sera en vigueur en 2019. L'UPA-Estrie a formulé des demandes à l'effet de diminuer le cheptel de cerfs de Virginie en Estrie en raison de l'augmentation des dommages causés par les animaux sauvages à vos cultures. Nos demandes ont malheureusement eu peu de force, car peu de producteurs touchés ont pris le temps de formuler leurs plaintes.

Aidez-nous à vous aider. Un modèle de formulaire de plainte est disponible sur le site de l'UPA-Estrie à www.estrie.upa.qc.ca à la section Documents utiles.

Vous pouvez aussi envoyer un simple courriel à Éric Jaccard, responsable du dossier déprédation au MFFP à eric.jaccard@mffp.gouv.qc.ca avec copie conforme à estrie@upa.qc.ca.

Précisez les dates, les lieux, les dommages causés et une estimation des pertes financières dues à la déprédation. Joignez des photos des dommages à votre envoi.

N'hésitez surtout pas à le faire. C'est le nombre de plaintes qui compte. Ceci est aussi valable pour les autres espèces animales telles que le dindon sauvage, l'ours, le raton laveur, etc.



Avis de recherche

Agrotourisme – pouvez-vous recevoir des groupes scolaires?

Valéry Martin, conseillère aux communications

Afin d'offrir des possibilités aux enfants de découvrir votre noble métier, l'UPA-Estrie souhaite constituer une liste des fermes disposées à recevoir des groupes scolaires, surtout de niveau primaire. Nous souhaitons proposer cette liste aux directions d'écoles de l'Estrie en mai afin que les professeurs puissent déjà préparer leurs activités pour l'année scolaire 2018-2019.

Les enfants aiment les animaux. Ils aiment toucher à tout et poser des questions. Si vous disposez d'outils de présentation ou êtes passé maître dans l'animation d'atelier de découverte, cette offre est pour vous.

Idéalement, vos installations devront disposer de quelques toilettes accessibles aux enfants et d'un endroit pour dîner à l'abri des intempéries au besoin. Les groupes se déplacent la plupart du temps en autobus. Il faut donc prévoir de l'espace pour le stationner et faire descendre les enfants de façon sécuritaire.

Vous souhaitez offrir vos services? Communiquez avec Valéry Martin, conseillère aux communications au 819 346-8905, poste 143 ou vmartin@upa.qc.ca.



Le 19 février, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) annonçait des modifications réglementaires visant à encadrer la vente et l'utilisation des pesticides. Ces modifications toucheront les producteurs agricoles. En voici les grandes lignes.

Nouvelle classe de pesticides

Dans un premier temps, la réglementation vient créer une nouvelle classe de pesticides, la classe 3A, qui regroupe les néonicotinoïdes, clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame enrobant les semences. Dès le 8 septembre 2018, les semences enrobées seront considérées comme des pesticides, au même titre que les pesticides épandus. Elles seront donc régies par les mêmes règles, notamment en termes d'entreposage ou de distance d'éloignement lors de l'application.

Justification agronomique et prescription

Tous les pesticides de la classe 3A ou ceux des classes 1 à 3 contenant de l'atrazine, du chlorpyrifos, du clothianidine, de l'imidaclopride ou du thiaméthoxame devront faire l'objet d'une justification agronomique et d'une prescription, avant leur utilisation. L'une comme l'autre devront être produites et signées par un agronome. Alors que la justification agronomique fait davantage référence à une analyse de la situation qui justifie l'utilisation de pesticides, la prescription décrit le détail des matières actives utilisées et la quantité requise. Tant la justification agronomique que la prescription doivent être conservées par le producteur pour une période de cinq ans. Le producteur est responsable de s'assurer que toutes les informations se trouvent dans la justification agronomique et dans la prescription.

Obligation de tenir un registre

À compter du 8 mars 2018, les producteurs ont l'obligation de tenir à jour et de conserver, durant cinq ans, un registre d'utilisation des pesticides pour toute application. Pour les pesticides de classe 3A, cette obligation s'applique à compter du 8 septembre 2018. Ce registre devra être fourni sur demande au MDDELCC.

Tous les détails sur
www.mddelcc.gouv.qc.ca.

| Date d'entrée en vigueur | Pesticides visés | Cultures visées |
|----------------------------|---|--|
| 8 mars 2018 | Pesticides contenant de l'atrazine | Toutes les cultures en champ |
| 8 septembre 2018 | Semences enrobées (classe 3A) | Orge – Avoine – Blé – Canola – Maïs-grain – Maïs fourrager – Maïs sucré – Soya |
| 1 ^{er} avril 2019 | Néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxame) | Toutes les cultures en champ, y compris celles sous tunnel |

Retour sur l'Assemblée générale annuelle des PLE

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale

Lors de l'Assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de l'Estrie, les productrices et les producteurs présents ont réélu Bruno Letendre à la présidence, Marcel Blais à la vice-présidence et Douglas Morrisson à la 2^e vice-présidence. Ce qui a beaucoup étonné, est la présence grandissante de la gent féminine. Près de la moitié de la salle était occupée par des femmes. Les jeunes de la relève étaient aussi bien présents.

Plusieurs résolutions ont porté sur les politiques de quota et seront transmises aux Producteurs de lait du Québec. Daniel Gobeil, président des Producteurs de lait du Saguenay – Lac St-Jean et vice-président des Producteurs de lait du Québec, a présenté un résumé des dossiers en cours et a répondu aux questions.

Félicitations à la Ferme Morine de Coaticook qui a remporté l'or au concours Lait'Xcellent pour la qualité de son lait.



Réjean Morin Véronique Lévesque et Karine Moreau, administratrice



**DES HOMMES ET DES FEMMES
FIERS D'INNOVER ET
RESPONSABLES PAR NATURE.**

www.leseleveursdeporcsduquebec.com

**Les Éleveurs
de porcs de l'Estrie**

François Roberge, conseiller à la vie syndicale

Assemblée générale annuelle (AGA)

Date : Le jeudi 12 avril
Heure : 10 h 00 brunch
11 h 30 début de l'AGA
Endroit : Érablière Landry
830, rue Pope (route 108)
Cookshire-Eaton (QC)
JOB 1M0

Maintenant sur Facebook



Les Éleveurs de porcs de l'Estrie sont maintenant sur Facebook.

Vous y trouverez l'ensemble de l'information, des activités, des formations, des conférences, et autres données concernant la production porcine en Estrie.

Déjà plus de 150 personnes sont à l'affût de l'information diffusée.

Identification des puits d'eau potable

**Les Éleveurs
de porcs de l'Estrie**



Les Éleveurs de porcs de l'Estrie vous incitent fortement à identifier les puits d'eau potable sur vos propriétés.

Pourquoi les identifier ?

- La réglementation interdit d'épandre des fumiers et des pesticides à **moins de 30 mètres** d'un puits.
- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP) est présentement en révision et le gouvernement souhaite que toutes les prises d'eau soient visibles à 30 mètres.
- L'identification d'un puits est beaucoup moins dispendieux qu'une infraction (SAP) du ministère de l'Environnement (MDDELCC).

Coût pour les éleveurs de porcs de l'Estrie

15 \$, taxes incluses
pour une pancarte et un poteau

Pour obtenir votre pancarte :
contactez froberge@upa.qc.ca ou 819 346-8905, poste 128

Survie des luzernières

Marie-Eve Tanguay, agr.

Club agroenvironnemental de l'Estrie



Certains producteurs réussissent bien la culture de la luzerne. D'autres doivent la ressemer tous les deux ans. Pourquoi? Les conditions climatiques changeantes des dernières années causent bien du tort à la luzerne. Les facteurs de réussite sont connus. Un bon drainage, un bon pH, un peu de bore, de la neige et du potassium. On peut améliorer plusieurs de ces éléments, mais parfois d'autres, comme les conditions météo, sont incontrôlables. Les périodes de dégel sont particulièrement problématiques. La glace qui se forme dans les cuvettes empêche l'oxygène d'arriver aux plants. Et le gel-dégel fait lever et déchausser les collets.

Dans quelques jours, ce sera le début des travaux dans les champs. Entre les épandages de fumier, la vérification des clôtures et l'ajustement des semoirs, prenez une heure pour aller marcher vos luzernières. Amenez une pelle ronde, un couteau et... votre conseiller. Portez une attention particulière aux baissières. Les signes sont les suivants : racines cassantes, dégageant une odeur de pourriture, flasques lorsqu'on les frotte, le collet est mou et il s'écrase entre les doigts, les bourgeons sont bruns et ne semblent pas vouloir pousser. Pour vous aider dans votre décision, voir le tableau ici-bas.

Tout est mort ou presque? Deux solutions s'offrent à vous. Ressemer ou renouveler. Mais attention. La luzerne libère une toxine qui empêche la germination et la croissance de nouveaux plants. Il faut donc privilégier le trèfle. Le moment idéal pour faire un sursemis (vasage) est tôt en avril. Quand les nuits sont sous 0°C et les jours au-dessus de 0°C. Un peu comme pour les érables. Le renouvellement peut se faire avec une nouvelle prairie ou avec un fourrage d'urgence. Vous avez plusieurs possibilités; maïs ensilage, céréales, céréales-pois, ray-grass pur ou en plante-abri, soya fourrager, millet perlé-sorgho sucré, sorgho - herbe soudan, millet japonais... Même à la mi-juin, il est possible d'obtenir une récolte honorable. L'autre option est de profiter de cette occasion pour effectuer les travaux de drainage et de nivelage et de réimplanter une prairie au mois d'août.

Compter les plants sains (pl/pi²)

| Âge du peuplement | Bon peuplement | Rénovation nécessaire |
|------------------------|----------------|-----------------------|
| Année du semis | 25-40 | < 15 |
| 1 ^{ère} année | > 12 | < 8 |
| 2 ^e année | > 8 | < 5 |
| 3 ^e année | > 6 | < 4 |
| 4 ^e année | > 4 | < 3 |

Source : MAPAQ et MAAR

Planifiez vos implantations de luzerne. L'année d'avant, un bon contrôle des mauvaises herbes, une fertilisation adéquate et un chaulage d'appoint ou de correction vont vous faire gagner du temps l'année suivante.

Finalement, comme dirait mon banquier, vous n'êtes pas assez pauvre pour être cheap! Il faut donc mettre toutes les chances de votre côté pour vous assurer d'obtenir des fourrages de qualité et pour plusieurs années.

Source : MAPAQ



Présentez vos produits aux chefs de Sherbrooke!

Ghislain Lefebvre, directeur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et Destination Sherbrooke invitent les producteurs intéressés à venir faire déguster leurs produits aux chefs de l'événement *Sherbrooke met la Table* le 11 avril prochain. Cette activité de maillage a pour but de faire découvrir aux chefs de Sherbrooke toujours plus de produits de la région. Les organisateurs souhaitent également augmenter le volume de produits régionaux sur les menus de l'événement qui attire de plus en plus de visiteurs chaque année.

Pour connaître toutes les informations sur l'activité, contactez Annie Plamondon au 819 346-8905, poste 144.

Escapades gourmandes dans les Cantons

Au cours des derniers mois, le CIBLE a travaillé avec un consultant pour réaliser le Plan marketing de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est des trois prochaines années. Parmi les éléments innovants qui sont ressortis, mentionnons les Escapades gourmandes.

L'idée est simple. Plutôt que de proposer des visites de cinq vignobles ou quatre microbrasseries dans la même journée (ce qui peut d'ailleurs poser des problèmes de conduite!!), les visiteurs seront invités à réaliser une activité gourmande dans chacune des cinq sphères du tourisme gourmand : producteurs d'alcool, visite à la ferme, expérience immersive, restauration et produits locaux.

Ainsi, les visiteurs auront la chance de vivre une expérience gourmande diversifiée. Et si le temps leur manque pour une des sections, ils pourront revenir dans la région afin de continuer l'exploration de tout ce que les gens d'ici ont à leur faire vivre! Le concept n'est pas encore tout à fait rendu à l'étape de commercialisation, mais en attendant nous vous invitons à diversifier vos suggestions aux visiteurs qui vous demandent : « Où devrais-je aller ensuite? »



Marchés publics – Appel aux producteurs

François Roberge, conseiller à la vie syndicale

La majorité des marchés publics de l'Estrie sont actuellement en période de recrutement d'entreprises agroalimentaires pour occuper un kiosque de vente ou pour laisser en consigne des produits agroalimentaires. L'UPA de l'Estrie souhaite donc soutenir les marchés publics dans leur recrutement en leur fournissant une liste d'entreprises agricoles intéressées par ce type de vente aux consommateurs.

Plusieurs types de produits sont recherchés : fruits et légumes, produits de viande, petits fruits, ail, miel, épices et fines herbes, fromages, produits transformés, pâtisseries et desserts, etc.

Si vous souhaitez faire partie de la liste des entreprises agricoles intéressées à détenir un kiosque de vente ou à laisser des produits en consigne, contactez François Roberge au froberge@upa.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 128.

Saviez-vous que le réseau des marchés publics de l'Estrie regroupe 20 marchés publics dispersés sur l'ensemble du territoire? Vous trouverez la liste sur le site <https://createursdesaveurs.com>.

Schémas de couverture de risques

Le service d'incendie s'invite chez vous

Vincent Fillion, inspecteur, Service de protection contre les incendies
Ville de Sherbrooke



Au courant de l'année 2018, nous prévoyons faire des inspections périodiques des bâtiments agricoles sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Historiquement, ces types de bâtiment n'ont jamais fait l'objet d'inspection proprement dit. Le but principal de notre visite est d'assurer la sécurité de gens, des animaux ainsi que de vos biens. Nous visons plus spécifiquement les bâtiments agricoles, d'une superficie de plus de 300 mètres carrés et servant à la production ou l'extraction de richesses naturelles. Cela inclut les bâtiments de ferme, d'agriculture, d'élevage, d'exploitation forestière ou minière, les granges, etc. Nous commencerons les visites en 2018 et nous les poursuivrons jusqu'en 2020. Notez par contre que la majorité des visites sont prévues en 2019 et en 2020.

La *Loi sur la sécurité incendie* a été adoptée en juin 2000. Cette loi provinciale oblige les autorités régionales à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, un schéma de couverture de risques. Ce schéma fixe, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les mesures requises pour les atteindre. Pour les élus et élus municipaux, le schéma est un instrument de gestion des risques et de prise de décision. Pour les responsables des opérations des services de sécurité incendie, il est un outil de planification des secours.

La principale innovation introduite au dépôt de la *Loi sur la sécurité incendie* consiste à la mise en place d'un processus régional de planification de la sécurité incendie. Élaboré dans chaque MRC, ce processus a pour objectif d'inventorier les risques d'incendies présents sur le territoire, dans le but de se prémunir en ressources pour ainsi optimiser la protection de la population et du patrimoine. Misant sur la concertation, il vise une plus grande efficacité des organisations, une meilleure répartition des ressources et des équipements ainsi qu'un recours accru aux mesures préventives.

Des lettres seront envoyées aux propriétaires quelques semaines à l'avance pour fixer une date d'inspection. Si celle-ci ne convient pas, il sera possible d'entrer en contact avec l'inspecteur afin de déplacer le rendez-vous.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne journée.

Invitation aux productrices et producteurs de l'Estrie

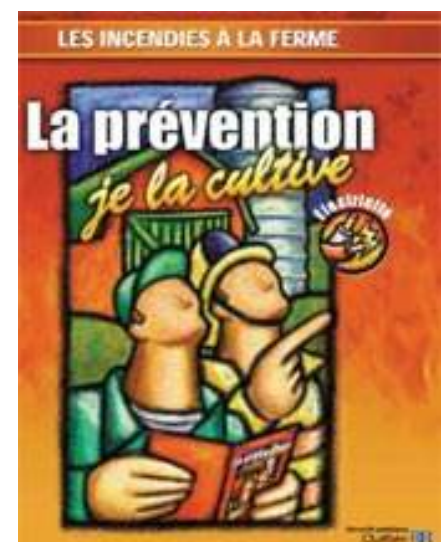
La prévention, je la cultive - volet électricité

Cet atelier s'adresse aux productrices et aux producteurs agricoles et vise à les sensibiliser aux risques d'incendie d'origine électrique et aux moyens de les prévenir. D'une durée d'environ 90 minutes, cet atelier vulgarisé vise à :

- aider les participants à reconnaître les situations à risque d'incendie d'origine électrique;
- identifier différents moyens susceptibles de prévenir les incendies;
- favoriser l'adoption de comportements plus sécuritaires;
- inciter les participants à consulter un maître électricien pour tous travaux ou problèmes électriques.

Le jeudi **19 avril** à 19 h 30
UPA-Estrie, 4300, boul. Bourque, Sherbrooke, J1N 2A6
Salle Danias-Messier

Réserver votre place avant le 17 avril auprès de Karolina Brzezinska
au 819 346-8905, poste 101.



ENWEILLE À 'CABANE!

Journée d'information destinée
aux producteurs et productrices
agricoles de la MRC de
Coaticook + dîner de cabane à
sucre offert



20 AVRIL 2018

ÉRABLIÈRE GRAND-MAN
SAINT-HERMÉNÉGILDE
10 h à 15 h 30

LE POINT SUR LE PTGP ET L'ALENA

MARIE-ÈVE BOURDEAU
CONSEILLÈRE, EN ÉCONOMIE
DIRECTION RECHERCHES ET
POLITIQUES AGRICOLES, UPA

HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT: QUEL EST L'IMPACT POUR VOS ENTREPRISES?

CONFÉRENCIER À CONFIRMER

LA NOUVELLE LOI SUR LES MILIEUX HUMIDES: DES ENJEUX À ANTICIPER

NATHALIE GOBEIL
CONSEILLÈRE À L'AMÉNAGEMENT
FÉDÉRATION UPA-ESTRIE

ASSURANCES COLLECTIVES: UN BONUS POUR ATTIRER LA MAIN D'ŒUVRE

CONFÉRENCIER À CONFIRMER

RÉSERVATION AUPRÈS DE:
STÉPHANIE FORCIER

819 346-8905, poste 114

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Coaticook

L'Union des producteurs agricoles